

*Itinéraire VD 8* (Lausanne -) Moudon - Payerne (- Berne /- Soleure)  
*Tracé 3* Rive gauche de la Broye  
*Cartes Nationales* 1184, 1204, 1224

### **HISTOIRE** *Etat Januar 1994 / LM*

Le tracé de rive gauche emprunte le territoire des communes vaudoises de Moudon, Bussy-sur-Moudon, Lucens, Granges-près-Marnand et Payerne. Il suit un parcours très plane, en marge occidentale de la plaine de la Broye, traversant le marais uniquement entre Granges-près-Marnand et le hameau de Brit.

La première mention de Lucens remonte à l'an 965 lors d'une donation faite par Ricaudus à Marie de Lausanne et à l'évêque Magnère (DELAPORTE 1965: 5). Le château primitif fut érigé à une date indéterminée, ruiné en 1127 par le comte de Genevois et reconstruit par Landri de Durnes (1159-1177) et par Roger de Vico Pisano (1178-1212) (MORGAN 1972: 86).

C'était un point stratégique, sur une motte, défendant le territoire épiscopal contre les Savoyards, avec Villarzel comme bastion au nord. Au moyen âge, Lucens fut élevé au rang de châtelainie dont dépendaient douze villages.

Après la conquête du Pays de Vaud par les Bernois, le château de Lucens devint la résidence des baillis de Moudon dès 1542 (KÖHLER 1936: 65). C'était l'arsenal du bailliage et sa situation stratégique, au confluent de la Cerjaulaz et de la Broye, demeura essentielle jusqu'en 1798, exerçant un contrôle sur toute la frontière fribourgeoise.

Un hôpital, attesté au X<sup>IV</sup>e siècle, existait probablement antérieurement et accueillait voyageurs et pèlerins (KÖHLER 1936: 216, note 204). Une maladière est également attestée entre 1250 et 1350 (BORRADORI 1992: 107); elle est mentionnée sous forme de toponyme dans un plan de 1674-75 (ACV, GB 195 a) au sud de Lucens là où la route cantonale bifurque pour éviter le centre du village.

Centre administratif et judiciaire de la région, Lucens était également un lieu d'échanges et de passage. La foire de la Saint-Martin, instituée par les évêques de Lausanne, devait attirer bon nombre de marchands (DELAPORTE 1965: 6). La présence de la route drainait aussi son lot de quémandeurs, à tel point qu'en 1711 le gouvernement de Berne accorda au bailli une aide "pour les pauvres parce que le château de Lucens à cause du grand passage est journellement submergé par un flot de mendiants" (DELAPORTE 1965: 12).

Le village de Granges-près-Marnand est attesté dès le IX<sup>e</sup> siècle: c'était à l'époque un domaine appelé fine graniacense, s'étendant de Granges à Lucens et de Combremont à Denezey. Toutefois, l'endroit était déjà connu dans l'antiquité puisqu'on a retrouvé au lieu-dit "Muret" quelques vestiges d'habitations gallo-romaines ainsi que des tumuli à l'ouest et au nord du village, aujourd'hui rasés. Au XIII<sup>e</sup> siècle, la propriété se partageait entre le Chapitre de Lausanne et le prieuré de Payerne; au XV<sup>e</sup> siècle, les co-seigneurs étaient l'évêque de Lausanne, la maison de Savoie par l'intermédiaire du châtelain de Surpierre, le seigneur de Blonay et

celui de Vaulruz; dès 1536 le village fut intégré au bailliage de Moudon jusqu'à la Révolution (DHV: I/814-816).

Le tracé VD 8.3 passant par Granges est un bon exemple de déplacement spatio-temporel du chemin: le tracé primitif passait en bordure de la Broye par les lieux-dits "Vuarennens", "Muret" et "Champ des Esserts": il est appelé "L'ancien Chemin publicq des Granges a Payerne appelé Chemin des Ages" (ACV, GB 310 a). L'ancien chemin a presque totalement disparu par le biais des améliorations foncières, mais il est encore facilement reconnaissable dans les plans d'ensemble au 1:10.000e de 1974. A noter que le village de Granges a bien entendu suivi le même déplacement que la route puisque la structure originale du village-rue ainsi que l'église se trouvent sur l'ancien tracé. Entre Granges et Brit, le tracé historique, relativement sinueux, a également été détruit par des améliorations foncières. Il est intéressant de noter qu'une variante, disparue de même, dédoublait localement ce chemin, en passant par "Pra Ma" et rejoignant probablement "Maison Neuve": elle portait la mention de "Le Chemin publicq appelé de la Poste" en 1674-75, soit à l'époque de la mise en place du service postal par Fischer (ACV, GB 310 a). La "villa Paterniaca", à l'origine de Payerne, est datée de la fin du IIIe siècle, donc postérieure à la route romaine qui ralliait Avenches. Le parcours le plus ancien restitué par la cartographie passe par Fétigny, "Chaux-Gudit" et "Saint-Jacques". A partir de là, le tracé se perd mais il est possible qu'il se greffait sur la "Vy des Charettes", vestige présumé d'une route romaine Nyon-Avenches (VION 1993: 143), au lieu-dit "La Cigogne", et traversait la Broye à gué avant de continuer sur Corcelles où débouchaient un, peut-être deux tracés de rive droite (VD 8.6/FR 19.6, VD 8.5).

Au haut moyen âge, Payerne devait être un petit bourg formé de quelques constructions établies sur les ruines du fundus, autour de la chapelle fondée par Marius en 587. C'est avec la fondation du couvent au Xe siècle que se développe l'agglomération. A cette époque et jusqu'au XIIIe siècle au moins, on passait la Broye au gué de Vuaz Maillet à quelques 200 mètres en aval du pont actuel (CHESSEX 1934: 116).

Il semblerait que le passage de la Broye se soit déplacé en fonction du développement de Payerne, qui se fait sur la rive gauche de la rivière sur une éminence permettant d'éviter les inondations dues aux crues soudaines de ce cours d'eau.

La route était certainement très fréquentée et devait bénéficier d'un minimum d'entretien dans la mesure où elle mettait en relation diverses propriétés de l'évêché et du Chapitre de Lausanne (FR 19/VD 8).

Les premières attestations d'un pont sur la Broye ne datent que du XVIe siècle, mais il est sans doute antérieur. Reconstitué à deux reprises en 1552 et 1720, le Pont de Broye en pierre a été remplacé en 1868 par un pont métallique (DELACRETAZ 1991: 94).

A l'époque bernoise, le tracé de rive gauche perd de son importance au profit de celui de rive droite (VD 8.5), qui devient le grand chemin de Lausanne à Berne.

Le tracé VD 8.3 est attesté comme "Grand chemin de Moudon pour chariots" en 1698 (ACV, Bm 28), "Grand Chemin de Moudon" et "Chemin de Moudon par Granges" sur la carte des limites du bailliage en 1724 (ACV, GB 314 b). En 1779, il est appelé "chemin public tendant en Chaux" (ACV, GB 314 c).

Le lieu-dit "Brisecou", dans sa forme "Brisecol", est reconnu par

Jaccard comme qualifiant un "endroit pénible à gravir pour l'attelage" (JACCARD HENRI 1906: 54).

Le tracé moderne actuel est partiellement attesté comme "sentier pour Payerne" en 1724. L'Atlas topographique de la Suisse signale le tracé VD 8.3/FR 19.3 en tant que "route de 5 m de large et au-delà", "route de 3 à 5 m. de largeur" et "chemin carrossable sans ouvrage d'art" et "chemin de dévestiture ou muletier" (ATS 327 Payerne 1891, 340 Combremont 1890, 341 Châtonnaye 1891 et 342 Lucens 1890).

**TERRAIN** *Relevé 3 August 1992 / JPD*

Long de moins de 12 km, ce tracé est contrasté. D'abord, on longe l'une des rues principales de Moudon dans un cadre urbain traditionnel. Sur le côté oriental de la rue, à la limite entre la ville ancienne et nouvelle, on repère une ancienne borne kilométrique du siècle passé (cf. fig. 1). Puis, après à peine 300 m, on traverse en chaussée une zone de locatifs modernes sans intérêt, si ce n'est les alignements d'arbres, avant de rejoindre la nouvelle route cantonale au paysage banalisé. Seule reste alors la beauté de la vallée de la Broye, en particulier les bords de ses berges plantées de grands arbres.

A Moudon, on trouve encore des bâtisses traditionnelles: église Saint-Etienne (XIIIe siècle); Auberge de la Banque, Café du Nord, de la Croix d'Or et de Saint-Eloi et, non loin de la rivière, l'Auberge de la Douane, à côté du pont métallique du même nom.

*A Moudon, appuyée au mur du préau d'une ancienne école, la borne du "Km. 24" rappelait au voyageur du siècle passé qu'il avait déjà franchi un peu plus du tiers de la distance séparant la capitale vaudoise de la Ville fédérale.*  
*Fig. 1 (JPD, 3. 8. 1992)*



Le tracé suit l'actuelle RC Lausanne - Berne jusqu'à Lucens dans un paysage routier désertique, banalisé. Les éléments du paysage routier sont représentés par une pierre de lieue cylindrique du XVIIIe siècle au lieu dit "Côtes d'en Haut" et une pierre kilométrique

du XIXe siècle à Lucens, du côté est de la route. La traversée du village est intéressante, du moins dans le centre historique. Entre Lucens et Villeneuve (FR), l'actuelle route est moderne, mais le trafic est relativement calme par contre.

Ancien et actuel tracé se confondent sur plus d'un kilomètre, puis on peut suivre l'ancien cheminement historique dans le paysage, sur la hauteur à l'ouest, au pied des falaises de la Broye. Ce sont dans l'ordre: une haie le long d'un début de chemin moderne, puis une longue rupture de talus, en herbe. Ça et là, quelques arbustes alignés semblent rappeler l'ancien cheminement. Ici, le tracé pénètre dans le canton de Fribourg, commune de Villeneuve (FR 19.3). Après un peu plus de trois kilomètres, on revient sur territoire vaudois, commune de Granges-près-Marnand. Deux routes traversent le village et se poursuivent au-delà. Le village est pittoresque à traverser; le pont a son charme sur la route occidentale que délimite à l'entrée sud une "haie routière" typique avec son lot de pierres bordières. La voie orientale est bordée d'anciennes demeures.

Au-delà du hameau du Brit, vers le bois, on retourne à nouveau sur territoire fribourgeois (FR 19.3). Passée la borne-frontière FR/VD, le chemin bétonné longe la limite cantonale en descendant sur la Chaux-Gudit, dont il franchit le ruisseau du même nom par un passage en chaussée (tube de plastique et vestiges d'un ancien petit pont-dalle), puis contourne la ferme du lieu-dit au milieu de quelques beaux grands arbres. La frontière est soulignée par une borne-frontière, de grès coquillier, sur laquelle se voit la lettre "V".

Désormais plane, le chemin change de revêtement, le béton devient asphalte. Il est successivement bordé à l'ouest d'un talus arborisé, puis d'un alignement de bouleaux (séparant la route d'un bel étang entouré de roseaux), et enfin d'un second talus arborisé venant terminer sa course contre le mur d'enceinte du cimetière Saint-Jacques. Quoique fort simple, l'endroit possède beaucoup de charme. Au-delà du cimetière, le chemin rejoint l'itinéraire VD 20 qu'on atteint en moins d'un kilomètre.

— Fin de la description —